



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 13356

Texte de la question

M. Henry Chabert appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'inquiétude des enseignants de SES (sciences économiques et sociales) face à la réforme des lycées. Ces derniers disposent d'informations selon lesquelles la réforme conduirait à la mise en place soit d'un tronc commun pour l'enseignement général des lycées complété par des options (dont les SES), soit de deux pôles, l'un littéraire et l'autre scientifique. Dans un cas comme dans l'autre, c'est la disparition de la filière économique et sociale. Cela serait très préjudiciable, car la filière économique et sociale permet de donner une culture générale facilitant la transition avec le supérieur. De plus, la dernière réforme des lycées n'a que deux ans, ce qui est un délai très court pour juger le rééquilibrage des filières. Il lui demande donc de lui indiquer si un nouveau projet de réforme des lycées est effectivement à l'étude.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales représentatives des personnels des lycées seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13356

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2188

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3037